



2026

**Térénez - Plougasnou
Vendredi 21 au dimanche 23 Aout
Précédé du Raid le Jeudi 20**

NOTE DE PRÉSENTATION

1] ACCUEIL

Le Championnat est organisé par la Société des Régates de Térénez (SRTZ)
39 Route de Térénez - 29630 Plougasnou - 48° 40' 35 N 3° 51' 05 W
Email : srterenez@gmail.com
Tél : 02 98 72 33 25
Web : www.srtz.com

L'événement comprendra deux phases :

1. Le Rassemblement pour tous les Cormorans qui le souhaitent les mercredi 19 et jeudi 20
2. Le Championnat proprement dit les vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23.

L'accueil des concurrents pour les confirmations d'inscription se fera le mercredi 19 Aout de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi 20 Aout de 9h à 11 h au milieu de la presqu'île de Térénez.
(voir ANNEXE A - Lieu de la régate).

2] MANUTENTIONS

Mise à l'eau à partir des remorques :

Il n'y a qu'une cale de mise à l'eau praticable pour un Cormoran, elle est indiquée sur le plan.
Des bénévoles se tiendront à votre disposition pour vous aiguiller ainsi que vous aider à mettre à l'eau.

Il n'y a pas de grue de mise à l'eau sur site.

Toutefois :

- Un grutage pourra vous être proposé à l'aide d'un engin de levage, pour la somme de 50€, pour les deux opérations de mise à l'eau et de sortie de l'eau.

- Le grutage pour la mise à l'eau pourra uniquement se faire le mercredi 19 juillet de 11h à 13h et de 16h à 18h et le jeudi 20 juillet de 09h à 10h.
 - Le grutage pour la mise à terre du dimanche se fera après la dernière régate.
- Les concurrents souhaitant faire gruter leur bateau doivent donc indiquer sur la fiche d'inscription s'ils souhaitent ou non un grutage, en précisant les jours et heures souhaitées.
- Une rubrique spécifique au grutage figurera sur la fiche d'inscription.
- La cale de Térénez bénéficie d'une pente idéale ainsi que d'une accessibilité quasi continue lors de l'évènement. **Néanmoins**, elle est étroite et dans sa première partie puis tourne dans la seconde. Des locaux seront à même de vous aider voir de descendre vos bateaux.

3] ARRIVEE PAR LA MER

Nombre d'entre vous arriveront par la mer. Des bouées ornées de rubalise sont réservées à l'évènement. Une fois la bouée choisie, nous vous prions de la garder tout au long de l'évènement. Nous vous invitons à joindre les navettes par VHF, Canal 9.

Mouillage :

Nous nous efforçons de libérer un maximum de mouillages, néanmoins, il n'y en aura pas pour toute la flotte.

Nous invitons Ceux qui disposent d'ancre lourdes type «habitable» à les apporter avec eux ainsi qu'une bouée. Ces corps mort temporaires resteront mouillés le temps de l'évènement. Vous trouverez dans les annexes la zone désignée pour ces mouillages.

Préparation des bateaux à terre

Les bateaux peuvent être grées sur le parking face à la cale tel qu'indiqué sur le plan. Ou sur l'esplanade pour ceux qui comptent les poser sur le sable.

Stationnement :

Un parking gratuit, non surveillé, pour les remorques vous est réservé (voir "Zone de stationnement des remorques" sur l'ANNEXE A - Lieu de la régate).

Les véhicules sont chaudement invités à stationner sur le parking dédié à l'évènement, dans la descente de Térénez (voir "Zone de stationnement des véhicules" sur l'ANNEXE A - Lieu de la régate). Le port de Térénez est petit et l'évènement prend déjà de la place. N'en prenons pas plus, merci.

4] INSCRIPTIONS

Pour optimiser l'organisation du Championnat de France (sécurité, nombre de repas, places au mouillage, parking, etc), nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible en nous retournant le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'ANC Cormoran ancormoran.org.

Au moment de leur inscription, tous les concurrents doivent présenter :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile y compris en compétition
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Les règles de la FFVoile n'autorisent pas la délivrance de licence temporaire pour un Championnat de France Cormoran.
- A noter : la délivrance d'une licence compétition par la SRTZ sera possible au moment de la confirmation des inscriptions (le mercredi 19, le jeudi 20 et le vendredi 21 jusqu'à 10 heures) à condition d'être en possession d'un certificat médical de moins d'un an et autorisant la pratique de la voile en compétition.

Droits d'inscription :

	Championnat	Raid uniquement	Accompagnant
Droits d'Inscription	180€ jusqu'au 30 Jun 250€ à partir du 1 juillet / Bateau	50€ / Bateau	35€ / Personne
Championnat de France	✓		
Raid du Jeudi	✓	✓	
Textile par équipier	✓	✓	
Cocktail d'Accueil	✓	✓	✓
Repas des équipages	✓	✓	✓
Résultats & Remise des prix	✓	✓	✓
Cocktail de Clôture	✓	✓	✓

Attention : Le montant de l'inscription ne comprend pas le coût du grutage pour mise à l'eau/sortie à l'eau.

Si vous souhaitez que votre bateau soit gruté, merci de nous l'indiquer sur votre bulletin d'inscription.

5] ÉQUIPAGE

L'équipage est composé de deux personnes au minimum ou trois personnes au maximum.

L'équipage tel qu'il se compose le premier jour doit être le même pendant tout le Championnat, sauf dérogation spécifique du Comité de Course.

6] JAUGE

Si votre bateau et/ou vos voiles (GV, génois et foc) ne sont pas jaugés, vous ne pourrez pas participer au Championnat.

Pour faire jauger votre bateau et vos voiles avant le Championnat, vous pouvez contacter :

Michel MOYOU

tel. 06 41 27 18 11

email : michel.moyou@wanadoo.fr

Les certificats de jauge seront à présenter. Si vous n'êtes pas en possession de votre certificat, vous pourrez en faire la demande lors de l'inscription en ligne.

IMPORTANT: Il n'y aura pas de jauge de voiles sur place.

Si vous avez des voiles neuves non jaugées, contactez le plus tôt possible la Classe Cormoran (contact@anccormoran.org) ou le Mesureur de la Classe Michel MOYOU afin d'organiser une (ou plusieurs si nécessaire) séance de jauge de voiles.

7] ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Conformément aux textes applicables, l'équipement doit comprendre :

- un équipement individuel de flottabilité de 50 newtons minimum / 100 newtons pour les personnes de moins de 30 kg. Le port du gilet est obligatoire dès sur l'eau.
- un dispositif d'assèchement manuel, c'est à dire une pompe ou un seau
- un dispositif de remorquage, c'est à dire un cordage flottant de 10 mètres minimum et de diamètre de 6 mm minimum
- Une ligne de mouillage c'est à dire :
 - o une ancre (le grappin n'est pas autorisé) de 3,5 kg minimum
 - o 4 mètres de chaîne de diamètre 6 mm minimum
 - o un câblot de 20 mètres, diamètre 8 mm minimumou bien :
 - o une ancre légère (le grappin n'est pas autorisé)
 - o 24 mètres de bout plombé
- un annuaire des marées couvrant la période de navigation
- une godille avec sa dame de nage complète (il doit être possible de faire avancer le bateau à la godille) ou 2 pagaies.

IMPORTANT : La VHF est obligatoire.

Rappel : Comme pour les précédents championnats, les équipements électroniques sont interdits à bord (tablette, GPS, compas électronique, appareil connecté comme une montre de type Apple Watch, téléphone portable, etc.). Ce point fait l'objet d'une attention particulière de la part du Contrôleur Technique de la FFV et de la Classe.

Suite au vote de l'assemblée générale en date du 14 Mars 2026, les dispositifs d'assèchement automatiques ne sont pas autorisés.

Les pompes électriques doivent être démontées, les vide-vite scellés ou obstrués.

8] HORAIRES DES MARÉES

	Matin						Après-midi			
	Coef.	PM	Haut.	BM.	Haut.	Coef.	PM	Haut.	BM.	Haut.
Mercredi 19/08	57	10h57	7,61 m	05h08	2,63 m	49	23h12	7,35 m	17H23	2,94
Jeudi 20/08	42	11h36	7,12 m	05h41	3,25 m	36	23h58	6,78m	18h03	3,54 m
Vendredi 21/08	30	12h32	6,66 m	06h25	3,84 m	30	...	...	19h04	4,04 m
Samedi 22/08	27	01h12	6,33 m	07h41	4,25 m	26	14h07	6,41 m	20h46	4,21 m
Dimanche 23/08	28	03h06	6,27 m	09h32	4,21 m	32	15h51	6,62 m	22h19	3,86 m

Port de référence: Roscoff

9] PROGRAMME

Mercredi 19/08

- 14h00-18h00 : confirmation des inscriptions
- 09h00-17h00 : mise à l'eau des bateaux

Jeudi 20/08

- 9h00-11h00 : confirmation des inscriptions
- 9h00-10h00 : mise à l'eau des bateaux
- 11h00 : Départ vers le chateau du Taureau TEMPS PERMETTANT.
- 12h00: Rendez vous au Chateau du Taureau pour un Pic Nic.

Mouillage sur ancrs personnelles dans la zone Sud et Sud Est du chateau. Embarquement sur le chateau à partir de 12h30 via les navettes de la Srtz.

Prenez vos Pique-nique et profitons ensemble de la vue. Nous y ferons le briefing du raid.

- 14h, à vos navires ! Pour le départ du Raid à partir de 14h30 dans le sud du chateau.
- 18h30 : pot d'accueil sur le port de Térénez

Vendredi 21/08

- 9h00 : accueil sur site, café et lichouseries
- 11h00 : briefing sous le barnum
- 13h00 : premier signal d'avertissement
- 20h00 : Repas de équipages sur le port

Samedi 22/08

- 9h00 : accueil sur site, café et lichouseries
- 11h00 : premier signal d'avertissement
- 19h00 : Course à la godille

Dimanche 23/09

- 8h30-9h00 : accueil sur site, café et lichouseries
- 10h30 : premier signal d'avertissement
- pas de signal d'avertissement après 15h00
- à l'issue de la dernière manche, mise à terre des bateaux
- A partir de 17h30 : proclamation des résultats sur le port, remise des prix et pot de clôture.

L'Avis de Course (AC) et les Instructions de Course (IC) seront disponibles sur :

- le site de la Société des régates de Térénez: <https://www.srtz.com>
- le site de la Classe Cormoran : www.ancormoran.org
- Ils seront également affichés sur le site.

10] REPAS SUR L'EAU

Aux équipiers qui en font la demande, un "en cas" sera proposé avant l'embarquement au prix de 15€. La demande devra être faite à l'inscription.

Nous remercions chaleureusement nos bénévoles et nos partenaires sans qui cet événement n'aurait pu voir le jour.



Fiche d'information sur votre couverture d'assurance

Tous les concurrents devant obligatoirement être licenciés à la Fédération Française de Voile pour pouvoir disputer le Championnat, ils bénéficient des assurances attachées à cette licence.

Les garanties dont vous bénéficiez sont indiquées sur votre licence.

Une assurance responsabilité civile qui vous couvre pour tous les dommages matériels que vous pourriez causer lors d'une régate et le règlement de prestations si vous causiez des blessures à quelqu'un.

Vous êtes également couverts par l'assurance pour les dommages causés par un tiers (mais pas pour ceux que vous occasionneriez vous-mêmes à votre bateau ; dans ce cas c'est votre propre couverture d'assurance qui devra être activée).

Vous avez accès au détail de ces garanties à l'adresse suivante :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

1) TRÈS IMPORTANT : Vous devez PORTER RÉCLAMATION au moment où le sinistre se produit.

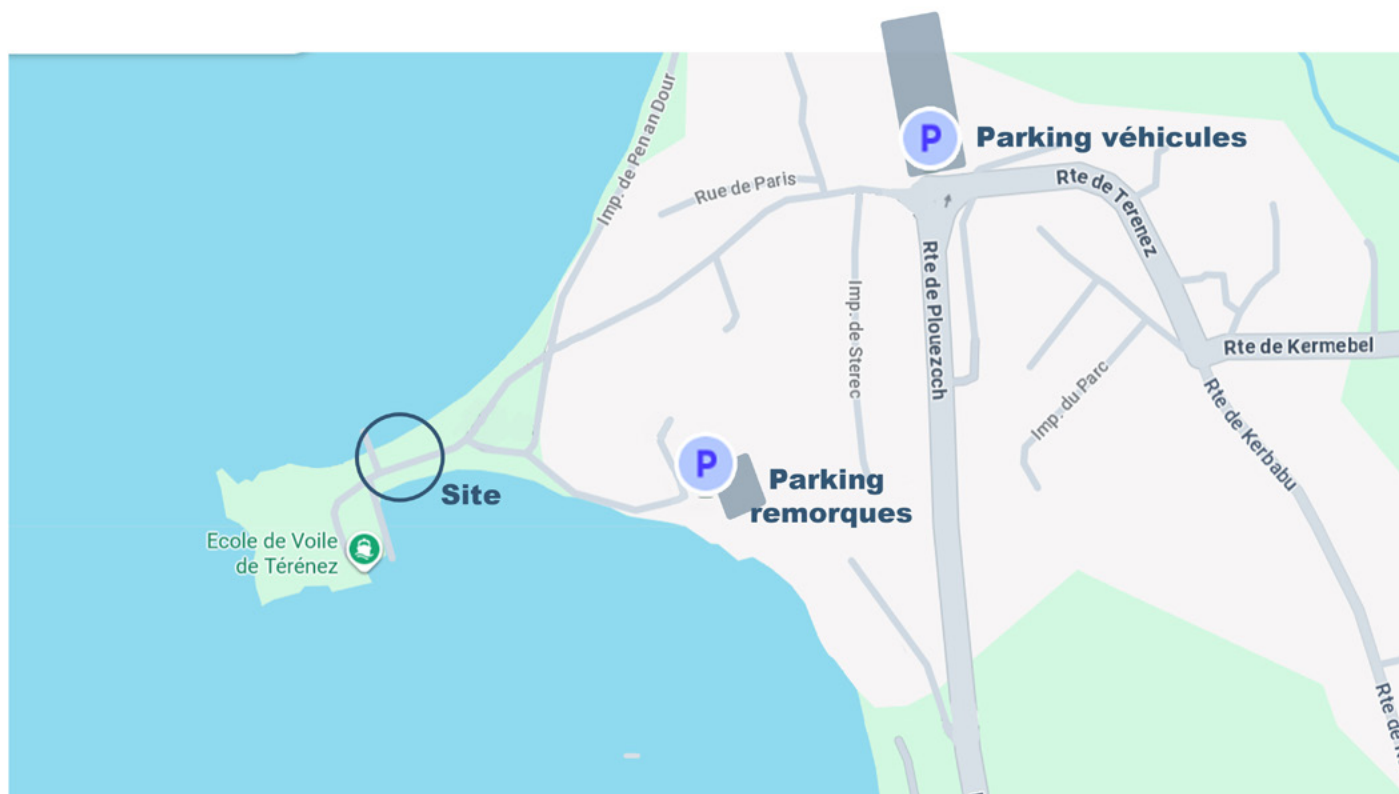
Comment porter réclamation ?

1) Au moment de l'incident, vous devez crier « Proteste » au bateau contre lequel vous réclamez.

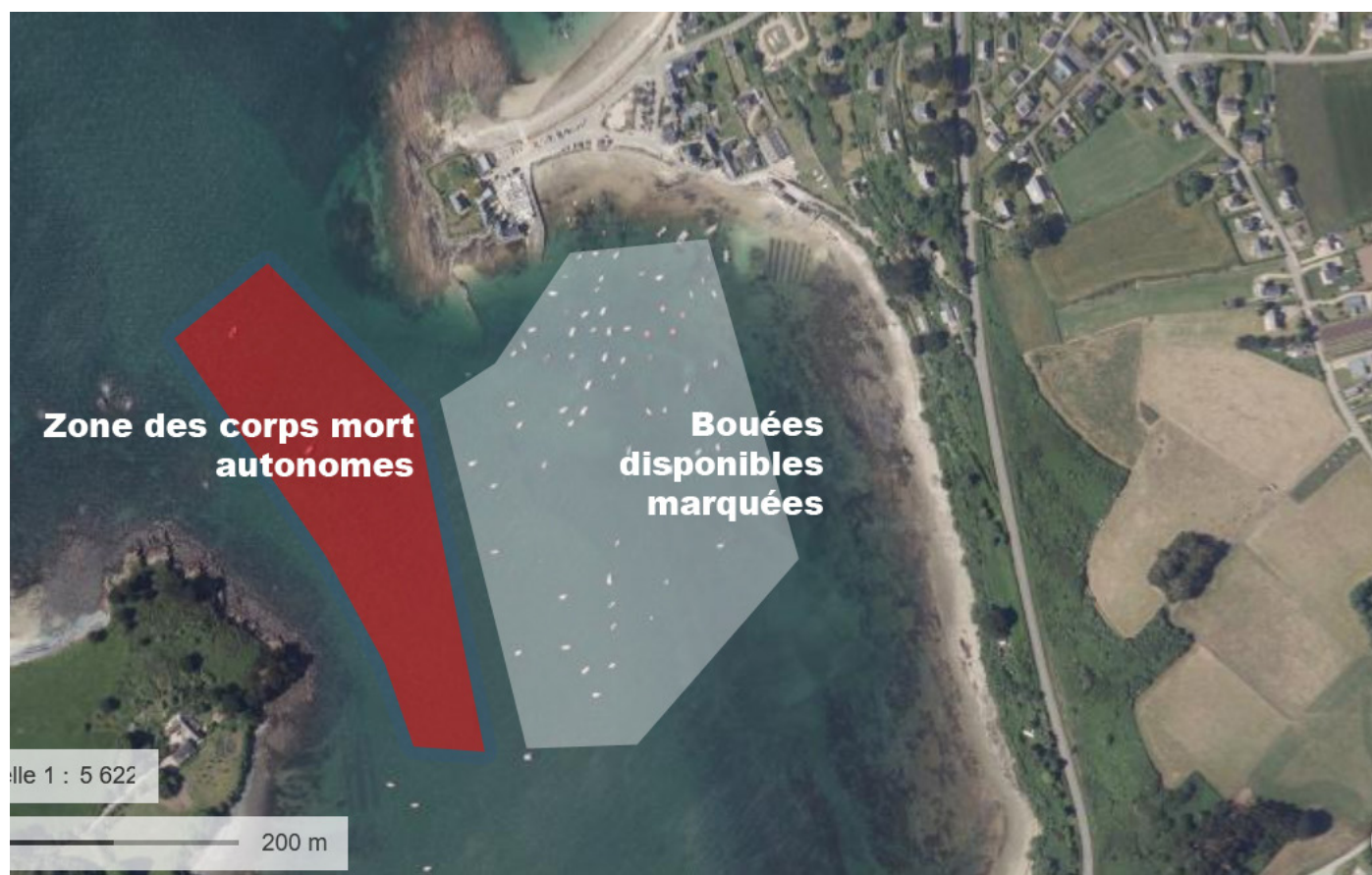
2) Au retour à terre, vous devez immédiatement informer le Comité de Course de ce que vous portez réclamation contre un concurrent et remplir le formulaire qui vous sera remis (vous en avez un exemplaire dans les Règles de Course à la Voile / FFV 2025/2028). Gardez précieusement ce document (ou une copie) ainsi que la décision du jury : ils vous seront demandés par l'assureur.

3) Ensuite, vous effectuez votre déclaration de sinistre sur le site de la FFV à l'adresse suivante : <https://sinistreffv.options-assurances.com/SinistresFFV>

ANNEXE A - Lieu de la régata



ANNEXE B - la Zone de mouillage de Térénez



Réseaux sociaux.

Retrouvez le Championnat sur

Instagram



Facebook

